

# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 FEVRIER 2016 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy CRIQUI qui a donné procuration à Mme Sabine BRUNNER, Mme Elisabeth DRESCH qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Aurélie KREUTZBERGER qui a donné procuration à M. Jean-Georges OTT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2016DEL\_0001

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2015

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2015.

Monsieur Logel souhaite revenir sur le point 10 du procès-verbal (page 16) « Complément de vente Fenninger ». La surface à vendre est passée à 2,07 ares et non 2,7 ares.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2015.

Certifié exécutoire le 18/02/2016

Le Maire :

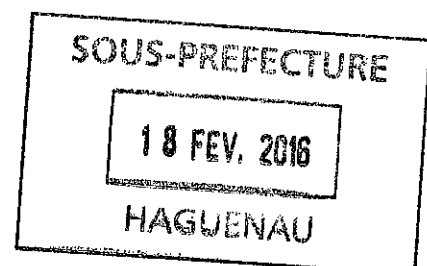


Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Emmanuel MARCK



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :



# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 FEVRIER 2016 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Angé ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy CRIQUI qui a donné procuration à Mme Sabine BRUNNER, Mme Elisabeth DRESCH qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Aurélie KREUTZBERGER qui a donné procuration à M. Jean-Georges OTT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2016DEL\_0002

### Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Certifié exécutoire le 18/02/2016

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

Le Maire :



f



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Emmanuel MARCK

SOUS-PREFECTURE

18 FEV. 2016

HAGUENAU

# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 FEVRIER 2016 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Angé ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy CRIQUI qui a donné procuration à Mme Sabine BRUNNER, Mme Elisabeth DRESCH qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Aurélie KREUTZBERGER qui a donné procuration à M. Jean-Georges OTT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2016DEL\_0003

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Communication du rapport d'observation définitif de la Chambre Régionale des Comptes

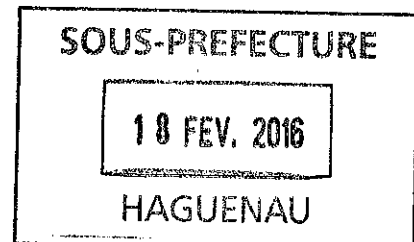
En application des dispositions de l'article L.211-4 du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace a examiné la gestion de la municipalité de 2010 à 2014. Cet examen a fait l'objet d'un rapport des observations définitives transmis le 28 janvier 2016 à la commune. L'article L.243-5 du Code des Juridictions Financières fait obligation aux exécutifs des collectivités de communiquer à leur assemblée délibérante, dès leur plus prochaine réunion, les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport doit par ailleurs faire l'objet d'un débat.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Donner acte de la communication et du débat relatifs au rapport définitif sur la gestion de la commune de Schweighouse-sur-Moder arrêté par la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace (exercices 2010 à 2014).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la communication et du débat relatifs au rapport définitif sur la gestion de la commune de Schweighouse-sur-Moder arrêté par la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace (exercices 2010 à 2014).



Certifié exécutoire le 18/02/2016



Maire et par délégation  
Directeur Général des Services  
Emmanuel MARCK

f.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 FEVRIER 2016 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy CRQUI qui a donné procuration à Mme Sabine BRUNNER, Mme Elisabeth DRESCH qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Aurélie KREUTZBERGER qui a donné procuration à M. Jean-Georges OTT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2016DEL\_0004

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Débat d'orientation budgétaire

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations budgétaires (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Ce sera l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la commune et de sa stratégie financière et fiscale.

**Monsieur Lambert**, adjoint aux finances, présente le DOB (joint en annexe).

**Le Conseil Municipal**, après en avoir débattu, en prend acte.

SOUS-PREFECTURE

18 FEV. 2016

HAGUENAU

Certifié exécutoire le 18/02/2016

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

Le Maire :



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Emmanuel MARCK

4



# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 FEVRIER 2016 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Angé ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy CRIQUI qui a donné procuration à Mme Sabine BRUNNER, Mme Elisabeth DRESCH qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Aurélie KREUTZBERGER qui a donné procuration à M. Jean-Georges OTT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2016DEL\_0005

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Remplacement au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné les représentants suivants au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder (2+2 suppléants) :

Dany ZOTTNER (titulaire)	Rémy MEDER (suppléant)
Philippe SPECHT (titulaire)	Alain BOCK (suppléant)

Monsieur le Maire a donné sa démission de son poste de représentant de la commune de Schweighouse-sur-Moder au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder.

Monsieur le Président Gunter SCHUMACHER, a accusé réception de ce courrier en date du 21 janvier 2016 et a pris acte de la décision de Monsieur le Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection de nouveaux représentants.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner les nouveaux représentants appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les nouveaux représentants appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder à savoir Monsieur Rémy MEDER titulaire en remplacement de Monsieur le Maire Philippe SPECHT et Monsieur Robert STAUDENMAIER suppléant en remplacement de Monsieur Rémy MEDER.

SOUS-PREFECTURE

Certifié exécutoire le 18 FEV. 2016



Maire :  
pour le Maire et par délégation  
HAGUENAU  
Directeur Général des Services  
Emanuel MAACK



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 FEVRIER 2016 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy CRIQUI qui a donné procuration à Mme Sabine BRUNNER, Mme Elisabeth DRESCH qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Aurélie KREUTZBERGER qui a donné procuration à M. Jean-Georges OTT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2016DEL\_0006

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Garantie communale d'un emprunt à la SEM de Construction de Schweighouse-sur-Moder pour l'acquisition de deux logements en PLS situés 8 et 9 cité Franck à Schweighouse-sur-Moder

Sortie de M. Seel, gérant de la SEM de Schweighouse-sur-Moder.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présente garantie d'emprunt, et selon les termes suivants :

**Article 1** : L'assemblée délibérante de Schweighouse-sur-Moder accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 150 000 € souscrit par la SEM de Schweighouse-sur-Moder, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 1 Ligne du Prêt est destiné à financer l'opération d'acquisition de 2 logements en PLS situés 8 et 9 cité Franck à Schweighouse-sur-Moder.

**Article 2** : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :  
(Pour rappel, la Ligne du Prêt désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci ; elle correspond à un produit déterminé avec un tableau d'amortissement qui lui est propre.)

#### **Ligne du Prêt 1**

Ligne du Prêt :	PLSDD 2015
Montant :	150 000 euros
Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction

	de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

**Article 3** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**Article 5** : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Certifié exécutoire le 18/02/2016

Le Maire :

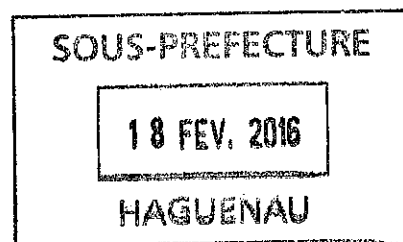


Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Emmanuel MARCK



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :



# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 FEVRIER 2016 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy CRIQUI qui a donné procuration à Mme Sabine BRUNNER, Mme Elisabeth DRESCH qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Aurélie KREUTZBERGER qui a donné procuration à M. Jean-Georges OTT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2016DEL\_0007

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Convention de mise à disposition des locaux pour l'association Summerlied

L'association Summerlied occupe l'ensemble immobilier situé 4 rue du Général de Gaulle 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER, ancienne bibliothèque Ferdinand de Furst.

Afin de clarifier les rôles et responsabilités de chaque partie, il est proposé de mettre en œuvre une convention d'occupation des locaux, qui n'existe pas à ce jour.

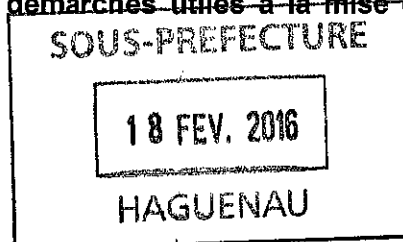
La convention qui est proposée sera faite pour une durée d'un an et à titre gracieux. La consommation des fluides et prestations de nettoyage afférents aux surfaces utilisées seront pris en charge par la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en œuvre de la présente convention à l'Association Summerlied,
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre de la présente convention à l'Association Summerlied,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.



Certifié exécutoire le 18/02/2016

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire :

pour le Maire et par délégation  
Directeur Général des Services  
Emmanuel MARCK



Le Maire :



# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 FEVRIER 2016 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Angé ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy CRIQUI qui a donné procuration à Mme Sabine BRUNNER, Mme Elisabeth DRESCH qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Aurélie KREUTZBERGER qui a donné procuration à M. Jean-Georges OTT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2016DEL\_0008

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Redevance d'occupation provisoire du domaine public de distribution de gaz

Monsieur Lambert expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

Monsieur Lambert donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF, à savoir :
  - de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus
  - que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF, à savoir :
  - de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
  - que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

SOUS-PREFECTURE

Certifié exécutoire le 18/02/2016

18 FEV. 2016

Maire :  
le Maire et par délégation  
Directeur Général des Services  
Emmanuel FRANK



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 FEVRIER 2016 à 19h30  
sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy CRIQUI qui a donné procuration à Mme Sabine BRUNNER, Mme Elisabeth DRESCH qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Aurélie KREUTZBERGER qui a donné procuration à M. Jean-Georges OTT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2016DEL\_0009

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Conventions APOIN et REUSSIR

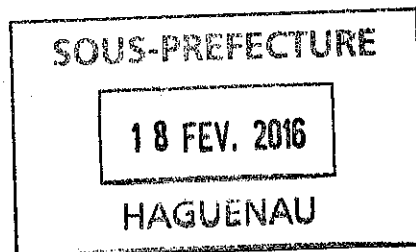
La commune recourt depuis plusieurs années à l'association Apoin pour les travaux d'entretien des paysages naturels : débroussaillage du parcours de santé, fauchage des berges de la Moder, fauchage et entretien des chemins communaux enherbés.

Ponctuellement l'association Réussir intervient dans les domaines plus divers de la distribution de tracts et magazines municipaux et de travaux de manutention.

Il est proposé pour 2016 de renouveler la convention Apoin pour un volume identique à celui de l'année précédente et de mettre en œuvre une convention avec Réussir.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre des conventions à l'Association Apoin et Réussir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.



Certifié exécutoire le 18/02/2016

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire :

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Emmanuel MARCK



Le Maire :

# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 FEVRIER 2016 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy CRIQUI qui a donné procuration à Mme Sabine BRUNNER, Mme Elisabeth DRESCH qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Aurélie KREUTZBERGER qui a donné procuration à M. Jean-Georges OTT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2016DEL\_0010

### URBANISME / TRAVAUX

#### Avis sur le PLUi arrêté

Monsieur Zottner expose à l'assemblée que lors du Comité Directeur du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs du 23 octobre 2015, le bilan de la concertation a été réalisé et le projet du plan local d'urbanisme intercommunal arrêté.

Conformément à l'article L.123-18 du code de l'urbanisme, ce dossier de PLUi arrêté a été transmis aux personnes publiques associées à son élaboration, ainsi qu'aux communes membres du SIVOM qui ont un délai de trois mois pour émettre un avis à compter de l'accusé réception du contrôle de légalité. Passé ce délai, celui-ci sera considéré comme favorable.

Un dossier du PLUi arrêté en version papier et sur CD est par ailleurs consultable à l'accueil de chaque mairie et au siège du SIVOM.

Monsieur Zottner rappelle que l'élaboration de ce projet de PLUi a été réalisée en étroite collaboration entre les communes, les bureaux d'études, l'assistant à la maîtrise d'ouvrage et les différents services compétents.

**VU** le projet de PLUi du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs arrêté par le Comité Directeur du 23 octobre 2015,

**Considérant** que, conformément à l'article L.123-18 du code de l'urbanisme, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs a été transmis à la commune de Schweighouse-sur-Moder, et que celle-ci dispose d'un délai de trois mois pour donner son avis en tant que personne publique associée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable au projet de PLUi du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs tel qu'il a été arrêté par délibération du Comité Directeur du 23 octobre 2015.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 26 voix pour et 1 abstention (M. Acker) :**

- **EMET un avis favorable au projet de PLUi du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs tel qu'il a été arrêté par délibération du Comité Directeur du 23 octobre 2015.**

SOUS-PREFECTURE

Certifié exécutoire le 18/02/2016

18 FEV. 2016



Maire et par délégation  
Le Maire  
Emmanuel ACKER



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 FEVRIER 2016 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Angé ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy CRIQUI qui a donné procuration à Mme Sabine BRUNNER, Mme Elisabeth DRESCH qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Aurélie KREUTZBERGER qui a donné procuration à M. Jean-Georges OTT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2016DEL\_0011

### CULTURE

#### Signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin

Le contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement conclu entre les collectivités territoriales et les Caisses d'Allocation familiales (CAF) pour la mise en œuvre d'une politique enfance et jeunesse jusqu'à 17 ans révolus en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands

Le contrat actuel est arrivé à échéance et la CAF du Bas-Rhin propose de le renouveler pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Le contrat proposé est quadripartite puisqu'il associe la CAF du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, les communes de Haguenau et de Schweighouse-sur-Moder.

La commune de Schweighouse-sur-Moder ne propose pas d'actions supplémentaires pour ce nouveau contrat mais souhaite reconduire les actions précédemment mises en œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse à conclure entre la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et la commune de Schweighouse-sur-Moder pour la période 2015-2018.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse à conclure entre la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et la commune de Schweighouse-sur-Moder pour la période 2015-2018.**

SOUS-PREFECTURE

18/02/2016  
le 18 FEV. 2016



Certifié exécutoire

Maire et par délégation  
Emmanuel MARCK



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 FEVRIER 2016 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Angé ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy CRIQUI qui a donné procuration à Mme Sabine BRUNNER, Mme Elisabeth DRESCH qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Aurélie KREUTZBERGER qui a donné procuration à M. Jean-Georges OTT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2016DEL\_0012

### RESSOURCES HUMAINES

#### Emploi des saisonniers

La commune de Schweighouse-sur-Moder recrute parfois des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier durant la période estivale.

L'article 3 – alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la Fonction Publique Territoriale autorise, dans ce cas, à recruter du personnel non-titulaire pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel pour les emplois occasionnels et du personnel non-titulaire pour une durée de 6 mois pendant une période de 12 mois pour les emplois saisonniers.

Il sera proposé de recruter, du mois d'avril au mois d'octobre un total de 18 emplois saisonniers à répartir entre les différents services municipaux selon les besoins.

Il est proposé de reconduire pour 2016 des règles de conduite quant au recrutement de ces personnels saisonniers :

- Les contrats auront une durée de 4 semaines maximum.
- Les saisonniers ne pourront prétendre au renouvellement de leur contrat, d'une année sur l'autre, plus de 2 fois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements précités.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

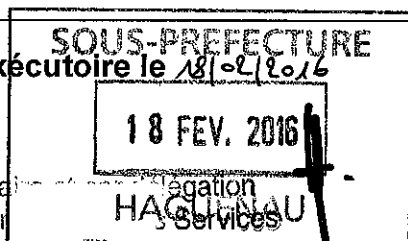
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux recrutements précités.**

Certifié exécutoire le 18/02/2016



Maire :  
le Maire  
Directeur

Emmanuel MARCK



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :

# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 FEVRIER 2016 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

**Présents** : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Angèle ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

**Absents excusés** : Mme Cathy CRIQUI qui a donné procuration à Mme Sabine BRUNNER, Mme Elisabeth DRESCH qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Aurélie KREUTZBERGER qui a donné procuration à M. Jean-Georges OTT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2016DEL\_0013

### SUBVENTIONS

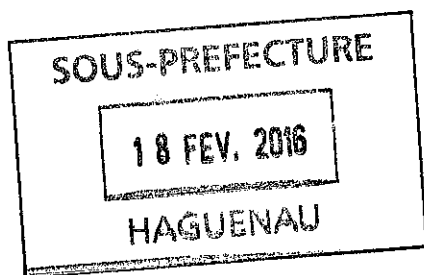
#### Ecole élémentaire du Moulin : classe musicale à la Hoube

Monsieur Staudenmaier fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de la directrice de l'école élémentaire du Moulin concernant le projet « classe musicale à la Hoube » qui aura lieu du 9 au 14 mai 2016 et qui concerne 63 élèves de Schweighouse.

Monsieur Staudenmaier propose d'attribuer la subvention habituelle soit 9 € par enfant et par jour, soit un montant de 3 402 € et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de verser une subvention de 3 402 € à l'école du Moulin au titre de la classe musicale de la Hoube.**



Certifié exécutoire le 18/02/2016

POUR EXTRAIT CONFORME

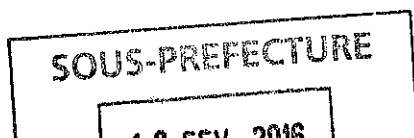
Le Maire :



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Emmanuel MARCK



Le Maire :



# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 FEVRIER 2016 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27  
Conseillers présents : 23  
Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy CRIQUI qui a donné procuration à Mme Sabine BRUNNER, Mme Elisabeth DRESCH qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Aurélie KREUTZBERGER qui a donné procuration à M. Jean-Georges OTT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

N°2016DEL\_0014

### SUBVENTIONS

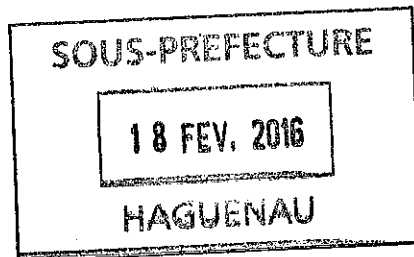
#### Ecole élémentaire du Moulin : participation aux frais de transport piscine

Monsieur Staudenmaier informe le Conseil qu'il a été sollicité par la directrice de l'école primaire du Moulin pour une participation financière au transport des élèves en bus à la piscine. Les séances ont eu lieu le 1er trimestre de l'année scolaire 2015/2016 à la piscine de Niederbronn-les-Bains.

Le montant total de la facture s'élève à 1 660 € et Monsieur le Maire propose de prendre en charge 70% du coût du transport soit un montant de 1 162 € et demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de verser une subvention de 1 162,00 € à l'école élémentaire du Moulin.**



Certifié exécutoire le 18/02/2016

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire :



Pour le Maire et par délégation  
le Directeur Général des Services  
Emmanuel MARCK

Le Maire :

